

Zeitschrift: Archives des sciences et compte rendu des séances de la Société
Herausgeber: Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève
Band: 41 (1988)
Heft: 1

Artikel: Le Salève : un espace sous influences
Autor: Vernex, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-740387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archs. Sci. Genève	Vol. 41	Fasc. 1	pp. 173-181	1988
--------------------	---------	---------	-------------	------

LE SALÈVE, UN ESPACE SOUS INFLUENCES

PAR

Jean-Claude VERNEX *

Parler du Salève à Genève est une entreprise délicate tant cette montagne a été et est toujours un élément structurant majeur de l'espace de vie des Genevois. Élément structurant au niveau du paysage: peut-on concevoir une image de Genève sans, en arrière fond, les falaises striées du Salève? Élément structurant au niveau des pratiques spatiales de loisirs puisque dès le XIX^e siècle, sinon avant, cet espace est devenu un lieu de prédilection pour la détente, le panorama et les sports en milieu naturel. Ne pouvait-on pas lire déjà dans un journal local de 1887 (*l'Industriel Savoisien*, 13 août 1887): «De mémoire d'homme, nous assure-t-on, on n'avait vu sur le Salève foule pareille à celle qui s'y est abattue dimanche. La population genevoise, fatiguée des chaleurs de la plaine et un peu aussi des fêtes du Tir Fédéral, semblait s'être donné le mot pour aller sur ces hauteurs aimées respirer un air frais et pur. Le Genève-Veyrier, malgré des trains spéciaux doublés et triplés, n'a pu suffire à toutes les demandes; plusieurs centaines de passagers ont dû se résoudre à faire la route à pied, et cependant cette ligne a transporté 2692 voyageurs avec une recette de Fr. 1297,25». Merveilleux belvédère, site exceptionnel, haut lieu de promenades et de détente, les qualificatifs ne manquent pas pour cet espace proche d'une ville internationale dont le dynamisme même provoque aujourd'hui une série de tensions qui ne sont pas sans poser quelques problèmes. Force et faiblesse du Salève que cette proximité dont il s'agit maintenant de voir, dans ses grandes lignes, les principales conséquences sur notre espace.

Le Salève dans l'espace régional

Comprendre l'évolution humaine du Salève et les problèmes que celle-ci pose actuellement, c'est tout d'abord partir d'une idée simple, mais essentielle: Genève

* Département de géographie de l'Université de Genève, 7, route de Drize, CH-1227 Carouge.

est un «véritable pôle de croissance économique»¹ dynamisant un espace régional s'étendant largement, à l'extérieur des frontières cantonales, sur l'Avant-Pays savoyard et le Pays de Gex. Autrement dit, s'est progressivement créé un espace économique polarisé transfrontalier qui joue sur la complémentarité des ressources offertes par les différents espaces qui le composent. A Genève, l'emploi et l'urbanisation dense; à l'aire française, les activités réclamant beaucoup d'espace: agriculture, urbanisation diffuse, résidences secondaires, zones de loisirs, voire infrastructures de communications et technopoles. Il ne s'agit pas ici d'en décrire les mécanismes, ni de revenir sur les effets bien connus de circonstances historiques («l'effet zone» par exemple), mais seulement de constater:

- d'une part la spécialisation fonctionnelle de l'espace à laquelle on aboutit,
- d'autre part la place «privilegiée» du Salève au sein de cet espace régional où les influences de proximité semblent jouer un rôle majeur.

De par sa situation, le Salève est un espace «naturel» (mettons pour l'instant ce terme entre guillemets) à faible distance de zones urbaines à forte densité jouant la carte d'une attractivité internationale de haut niveau et de plus en plus intégré à un réseau communicationnel très performant. Citons — entre autres — sa situation assez unique au centre d'un triangle autoroutier d'importance européenne. D'où un certain nombre de conséquences bien connues et bien visibles dans l'évolution du paysage des communes du Salève, du moins sur les piémonts nord et ouest.

Les besoins de terres pour une agriculture spécialisée en extension de la zone maraîchère genevoise, les projets actuels de développements industriels de haut niveau et de services «quaternaires» en zone franche (le projet de technopole de Thoiry; la zone industrielle d'Archamps, présentée comme la «silicon valley savoyarde») et surtout la diffusion de l'urbanisation en relation avec la forte croissance de la main-d'œuvre frontalière attirée par les opportunités genevoises, en sont les marques les plus visibles permettant de distinguer deux piémonts: l'un fortement structuré dans son organisation spatiale et son économie par la triple polarité Genève-Annemasse-Saint-Julien, l'autre relevant encore en grande partie d'une économie agricole traditionnelle en prolongement de celle du plateau des Bornes. Espace urbain d'un côté subissant des pressions foncières et paysagères très fortes; espace rural de l'autre, espace des faibles densités, sans grande polarisation, jouissant d'une accessibilité moindre et d'une pression pour l'instant (mais pour combien de temps?) encore faible. Une différenciation liée à la coupure physique du Salève orientant les flux selon les grands axes d'accessibilité et en relation avec la plus ou moins grande proximité des pôles de développement économique.

¹ Voir à ce sujet: Bailly A., une géopolitique de la regio genevensis, *Geographica Helvetica*, No. 3, 1987.

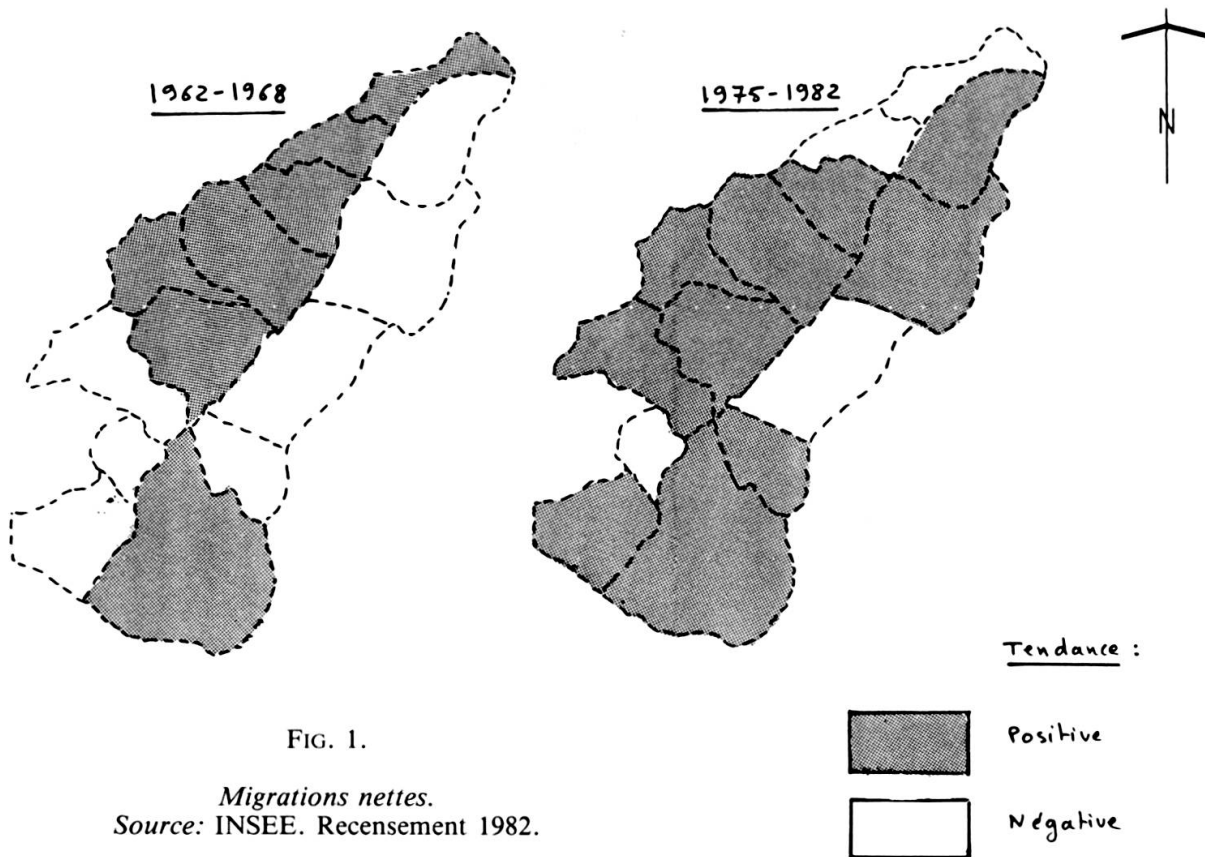


FIG. 1.

Migrations nettes.

Source: INSEE. Recensement 1982.

Revenons très rapidement sur l'exemple de la diffusion de l'urbanisation. En prenant l'indicateur indirect des migrations nettes (fig. 1) et en comparant deux périodes de temps (1962-1968 d'une part; 1975-1982 de l'autre), l'attractivité différentielle des communes du Salève est évidente. La période 1962-1968 suggère un développement de la couronne frontalière et de la proche agglomération annemassienne. Le sud et l'est perdent plus de population qu'ils n'en reçoivent. Entre 1975 et 1982 par contre, la diffusion gagne en profondeur, touche le versant est à partir d'Annemasse d'une part, de Cruseilles d'autre part (qui se réveille à la fonction de petit centre local), alors que la proche périphérie annemassienne marque le pas. Evolution classique au sein des pays industrialisés soumis à ce que certains auteurs nomment la «rurbanisation», c'est-à-dire la diffusion dans l'espace rural de logements pour des urbains continuant à travailler dans la ville centre. D'où des modifications paysagères facilement repérables (tendance au mitage résidentiel; villas de type urbain, etc...). D'où le souci affiché par certaines communes, celles du versant nord et ouest touchées les premières par ce phénomène et abondamment sollicitées, de contrôler le processus par l'intermédiaire de documents d'urbanisme contraignants. La carte des POS (fig. 2)² se passe de commentaires et la lecture des différents documents les constituant

² Plan d'occupation des Sols.

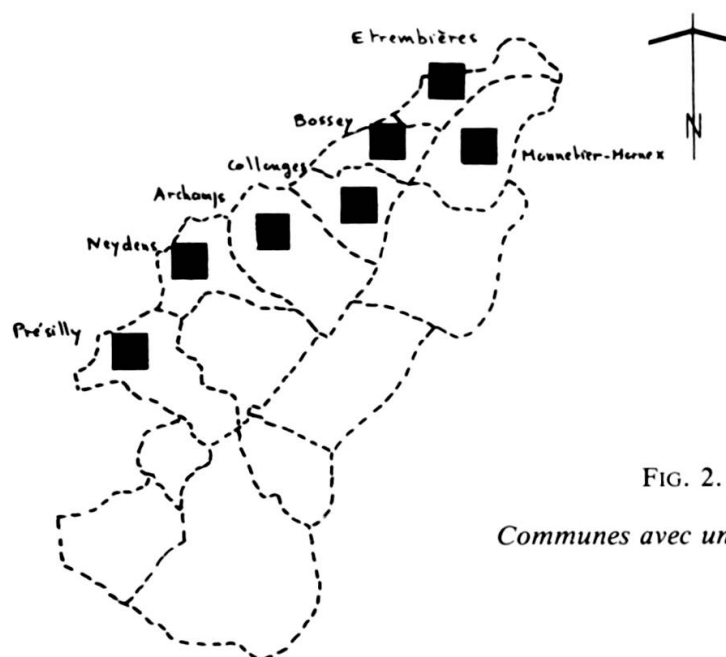


FIG. 2.

Communes avec un POS 1987.

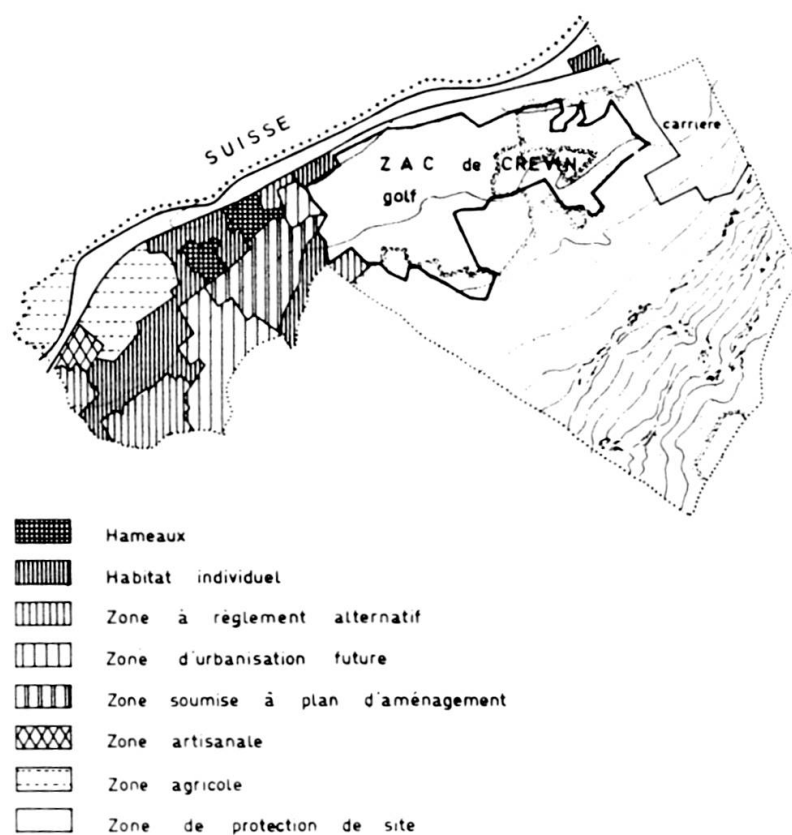


FIG. 3.

Plan d'occupation des Sols de Bossey.
Source: DDE. Rapport de présentation.

dévoile bien les options choisies à l'échelle communale: maîtrise de l'urbanisation; préservation de l'espace agricole; diversification de l'économie locale (réserves foncières pour l'industrie, les équipements, le tourisme). On aboutit ainsi à un modèle très simple d'aménagement spatial réservant le bas du piémont aux activités nouvelles et à l'urbanisation, le haut et les parties sommitales du Salève à leurs fonctions traditionnelles de «cadre paysager naturel» et d'espace de loisirs (exemple de Bossey, fig. 3). Fonctions traditionnelles pour qui? C'est là que le discours devient intéressant: pour «l'intérêt présent et futur du citadin et du milieu naturel»³. A elle seule cette simple phrase mériterait de longs développements tant l'idéologie qu'elle sous-tend dévoile le type de rapport à la nature qui caractérise la société dans laquelle nous sommes.

Le Salève: l'enjeu d'un espace naturel

L'idée de tracer une limite entre l'homme et la nature, en distinguant nettement les deux objets, et donc de considérer celle-ci comme une ressource à exploiter, fait partie intégrante de notre bagage culturel. Penser la nature, qu'elle soit ou non déjà travaillée par les sociétés antérieures à la nôtre, en termes urbains, c'est-à-dire comme un espace de détente et de ressourcement, est une démarche également courante, tout comme l'est celle de partager l'espace en zones aux fonctions nettement spécialisées, en quelque sorte partager pour mieux l'exploiter. Sans approfondir le sens de cette relation à la nature et à l'espace, constatons que le Salève n'y échappe pas, offrant même l'exemple quasi caricatural d'un espace enjeu, d'une nature enjeu de beaucoup d'intérêts et de sollicitations. Enjeu dramatique à une époque de grande technicité et donc de mutation rapide des espaces; enjeu dramatique dans une région confrontée à une forte pression humaine à différentes échelles (du local à l'international) et à des flux financiers importants.

Certes, jusqu'à présent, le manque d'eau, propre à ce massif karstique a mis à l'abri le haut du Salève d'un trop grand appétit aménagiste. Cela n'a pas empêché les projets de naître et les conflits d'apparaître, permettant ainsi de faire ressortir un certain nombre d'acteurs potentiels du développement d'un «produit Salève» permettant d'attirer une clientèle internationale et régionale ou bien, tout simplement, attachés à une certaine liberté d'action. Ce fut le cas dans les années 1975-1976 qui coïncidèrent avec la fermeture du téléphérique pour raison de vétusté⁴ et la discussion de la première étape du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la région du Salève, tentant une approche globale et à vaste échelle des tendances d'aménagement de cette zone. Le statut d'un Salève «sanctuaire» apparaissait alors explicitement. En y incluant les autres massifs régionaux (Vuache et Voirons), on

³ POS d'Archamps, rapport de présentation, 1983.

⁴ Le Messenger, 2 juillet 1976.

pouvait lire: «Ces massifs, qui ont été préservés jusqu'à présent, devraient faire l'objet de plans globaux d'aménagement et de protection pour la sauvegarde de la nature et l'organisation de la fréquentation»⁵. En conséquence, ces plans excluant toute vocation résidentielle devraient «prévoir la constitution de réserves naturelles aussi étendues que possible et la réalisation d'équipements légers (sentiers, ski de fond)⁶», les équipements plus lourds ne devant concerner que le pied des massifs. La publication du livre blanc suscita un large débat, cela d'autant plus que des projets de mise en valeur du Grand-Salève autour du téléphérique (équipements à usage sportif, de congrès et religieux), associés à une adduction d'eau à partir de Monnetier, voyaient le jour. Certains acteurs poussant dans ce sens (certaines communes; la Société Civile du Grand-Salève, d'origine suisse), d'autres (Jeune Chambre Economique d'Annemasse; Association pour la protection du Salève) réclamant le classement de l'ensemble du massif en réserve naturelle. Le fond du débat était clair, la réponse de l'administration centrale non moins claire: le Salève doit être classé en «réserve naturelle». Quoi qu'il en soit, un an après la constitution d'une nouvelle société pour le redémarrage du téléphérique et à la suite de pressions du lobby genevois, la procédure de classement était annulée avec le communiqué suivant émanant du Préfet de la Haute-Savoie (mars 1980): «La procédure de classement qui a donné lieu à l'enquête publique a été annulée par mes soins. Actuellement, le projet d'un classement fait l'objet d'une nouvelle étude par les divers services intéressés. Lorsqu'un nouveau projet aura été mis au point, je procéderai à son instruction réglementaire»⁷.

Nous sommes aujourd'hui en 1987 et la procédure de classement ne semble plus à l'ordre du jour. Le projet de GU⁸ du Salève, regroupant les quatorze communes concernées, établi en 1981 et reprenant, à peu près dans les mêmes limites, l'idée de classement en réserve, est également aux oubliettes. Seule la procédure des POS a permis, dans toutes les communes en possédant un, d'assurer une protection par le classement en zone ND de la presque totalité de la partie haute du Salève (ceci par intérêt certain porté à l'environnement par plusieurs communes ou bien en raison du manque d'eau et du coût prohibitif d'une adduction). Pour le reste, rien, sinon l'application des règlements nationaux (loi montagne en particulier). On le voit, ce conflit est une bonne illustration de l'enjeu que représente aujourd'hui dans notre société l'espace dit naturel lorsque sa situation, à la croisée de réseaux d'influences majeurs et de sollicitations nombreuses et diverses, lui permet de dégager, directement ou indirectement, une rente économique non négligeable.

⁵ La région du Salève au futur, livre blanc, 1976, p. 59.

⁶ Ibid.

⁷ Le Messager, 14 mars 1980.

⁸ Groupement d'urbanisme. En quelque sorte un POS intercommunal.

Les nouvelles sollicitations: l'exemple type des Avenières

A la lumière de ces faits, on comprend mieux les tensions qui se manifestent de nouveau sur cet espace, cette fois à son extrémité sud. Le projet d'aménagement du Domaine des Avenières, sur la commune de Cruseilles, concerne au moins 160 hectares de la Grande-Montagne, essentiellement constitués de forêts dont une grande partie relevant du domaine communal. Espace de parcours et de détente pour la population locale et régionale, il se transformerait alors en espace semi-privé pour une clientèle internationale «de haut niveau» polarisée par Genève et les diverses technopoles en projet. Golf d'envergure internationale, Country Club avec tennis, piscine, patinoire, etc..., secteur hôtelier de grand luxe, secteur immobilier ambitieux (au moins 40 000 m² de logements, n'oublions pas qu'un golf privé augmente sa rentabilité avec l'immobilier), secteur culturel avec centre de recherche, institut culinaire et université internationale, le tout relié aux pôles régionaux par un réseau routier

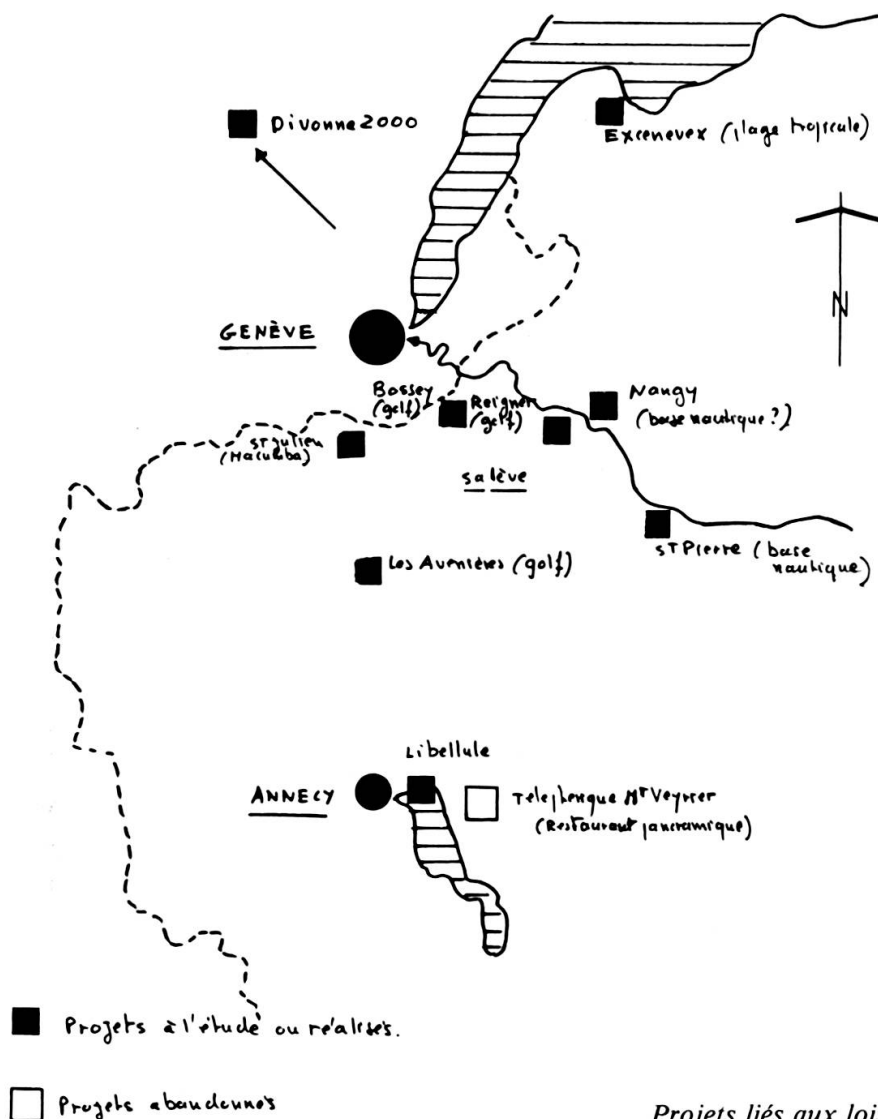


FIG. 4.

Projets liés aux loisirs (clientèle internationale).

en partie redessiné et un hélicoptère, forment l'ossature d'une structure spatiale lourde, marquant le paysage, obligeant à un déboisement de grande ampleur (dans une zone sévèrement contrôlée par le code forestier) et à la résolution de problèmes importants pour l'environnement ne serait-ce que la maîtrise du système eau pour l'alimentation, l'évacuation et l'assainissement (nous sommes de plus dans le périmètre de protection de différentes sources alimentant la population du district de Cruseilles en eau potable — eau qui n'est déjà pas de très bonne qualité en été).

Manifestement la logique est ici identique à celle qui préside, ces dernières années, dans l'ensemble de l'Ouest haut-savoyard pour ne pas dire du département, à la recherche d'une nouvelle «image de marque». Le nombre et le type de projets plus ou moins grandioses, tous axés sur un loisir de haut de gamme considéré comme attractif pour les entreprises comme pour leurs cadres, est éloquent (fig. 4). L'objectif étant, de la part du moins des élus locaux de canaliser vers leur commune les flux financiers prêts à s'investir dans la périphérie genevoise de façon à y réaliser des opérations de prestige (parfois personnel) justifiées par la création d'emplois et la diversification économique. Comme si le tourisme de luxe était la réponse à tous les maux et comme si, dans ce cas particulier, ce type d'aménagement permettait des retombées économiques d'envergure et à long terme justifiant que l'on force ainsi la nature. Il est vrai que la mode est au golf (n'est-ce pas aujourd'hui un équipement très attractif pour les entreprises?) et que Cruseilles, toujours à la recherche d'une image de marque par rapport à la prestigieuse Haute-Savoie de l'Est, pourrait de ce fait affirmer une image de «porte de la Genève internationale», point de départ «d'une nouvelle ère économique»⁹. Mais a-t-on le droit de gérer l'espace nature pour les besoins d'une minorité? Et comment peut-on en arriver là? Ce sont des questions probablement plus philosophiques que géographiques, mais des questions que l'on ne peut guère éluder.

Outre les aspects paysagers et environnementaux, aspects qui ne doivent évidemment pas être négligés (malgré les assurances des élus concernant le type d'aménagement architectural: «pas question de faire les Arcs au Salève»¹⁰, on ne s'en situe pas très loin), les aspects à proprement parler sociaux et humains, voire éthiques dans notre relation à la nature, me semblent particulièrement importants. Aménager le territoire ne devrait plus être synonyme de création d'espaces fonctionnels dépourvus de sens pour l'individu. Et dans ce cas précis, quel merveilleux exemple de ce qu'il ne faudrait pas faire. La forêt aménagée des Avenièrès, fonctionnalisée de façon rigoureuse et parfaitement ordonnée avec ses différents golfs plus ou moins «ouverts» ou à l'inverse fermés, interdits à certains groupes, ses équipements périphériques de loisirs (pour la population locale), ses espaces «réservés», ses belvédères pour visi-

⁹ Exposition réalisée par l'IRAP (Annecy). Mairie de Cruseilles, octobre 1987.

¹⁰ District de Cruseilles, Dossier aménagement du Domaine des Avenièrès, numéro spécial, juin 1987.

teurs, ses aires de jeux pour enfants et de pique-niques pour familles, transcrit spatialement — imprime dans le sol — une codification sociale stricte et hiérarchique à l'opposé du rêve de bien-être simple et de liberté qui fait partie intégrante de notre relation à la nature, du sens que tout un chacun peut donner à cette matrice originelle dont nous faisons entièrement partie. Plus que la dégradation de l'environnement, cette perte de sens, ce vide de sens pour l'individu, est un drame.

Quant à la réponse à la seconde question — ou du moins la tentative de réponse — elle fera l'objet d'une brève conclusion. Si les raisons profondes d'un comportement aménagiste de ce type sont évidentes de par leurs implications financières, économiques, voire électorales, la réalisation du projet requiert un cadre législatif assez souple pour permettre le jeu des acteurs. La nouvelle loi française sur la décentralisation (7 janvier 1983), atténuant la tutelle d'Etat sur les collectivités locales et rendant de ce fait les élus locaux principaux acteurs de l'aménagement de leur commune, contient un danger réel de surenchère aménagiste. Surtout en Savoie, où l'esprit communal l'emporte bien souvent sur une vision à plus petite échelle des problèmes régionaux (échelle géographique s'entend). La règle du chacun pour soi et de la jalousie intercommunale explique bien des comportements et en particulier la réponse assez positive aux POS par rapport à des règlements à l'échelle intercommunale toujours extrêmement difficile à mettre en place lorsqu'on les veut le reflet d'un consensus général. Le Salève, espace nature sous influences, lieu de détente, mais aussi de tensions, nous en montre un parfait exemple. Il n'est malheureusement pas le seul en Haute-Savoie.

